

Délibération n°2022-03*Relative à l'élection des Vice-Président·e·s du SMALIM.*

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 28 février 2022, réuni le 10 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Matthieu CORBILLON, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-21

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Vu la décision adoptée ce jour fixant à 3 le nombre de Vice-Président·e·s,

Considérant les candidatures déclarées :

1^{er} Vice-Président : Régis CAUCHE
2^{ème} Vice-Président : Yvan HUTCHINSON
3^{ème} Vice-Président·e :

Considérant la décision prise à l'unanimité des membres du Comité syndical de procéder à l'élection des Vice-Présidents du SMALIM par un vote à main levée,

Considérant les opérations de vote et la proclamation des résultats :

Sont élus :

Monsieur Régis CAUCHE est élu 1^{er} Vice-Président,
Monsieur Yvan HUTCHINSON est élu 2^{ème} Vice-Président.

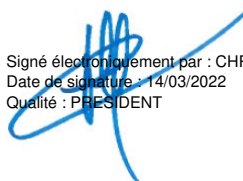
Votes pour : 13

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 14/03/2022
Qualité : PRESIDENT



Christophe COULON
PRESIDENT DU SMALIM